

EN COTE-D'OR

A compter du vendredi 1^{er} mars 2024, une permanence sera assurée :

- pour l'arrondissement de Dijon : le vendredi de 14H30 à 17H à la Direction départementale des Territoire, Salle Seine, 57 rue de Mulhouse à Dijon
- pour l'arrondissement de Beaune : le mardi de 14H30 à 17H à la sous-préfecture de Beaune, 12 rue Edouard Fraysse
- pour l'arrondissement de Montbard : le jeudi de 14H30 à 17H à la sous-préfecture de Montbard, 25 rue du Champfleury.

Afin de garantir un traitement optimisé des demandes et éviter un temps d'attente, les agriculteurs concernés sont invités à prendre rendez-vous en appelant les numéros suivants, de 9H à 12H et de 14H à 16H30 :

- pour la permanence de Dijon : 03.80.44.64.92
- pour la permanence de Beaune : 03 45 43 80 03
- pour la permanence de Montbard : 03 45 43 80 54

